



GAZETTE

MUNICIPALE

NAILLAT

N° 011 - MARS 1992

Bonjour à tous,

Après l'école, la poste vous a mobilisé. Merci d'avoir affirmé votre attachement à la présence de ce service public à Naillat. Le résultat est positif, puisque durant les absences du receveur le bureau sera ouvert de 9 à 12 Heures.

L'après midi, les horaires ne seront pas modifiés.

Un succès qui peut être éphémère, car les contraintes de gestion imposées à la poste peuvent conduire cet établissement à fermer à court terme bon nombre de bureaux qui ne pourraient équilibrer leur budget.

Le message des responsables départementaux est clair "Si vous voulez garder votre bureau de poste, il faut le faire travailler".

Message bien reçu par la municipalité qui vous le retransmet, en espérant que vous y serez sensibles, et que le chiffre d'affaires de notre bureau sera l'élément déterminant pour que la Poste demeure à NAILLAT.

ETAT CIVIL

NAISSANCES:

06 Février

Gwenaël TESTIER, la Valette

15 Février

Cédric GULLON, les Villettes

Nos félicitations aux heureux parents.

DECES :

04 Janvier

Robert BOITEL, le Bourg

03 Février

Léonie FOURNAUD, le Teilloux

Nous partageons la peine de ceux qui les ont aimés.

Responsable de publication
René LUINAUD, Maire

Rédacteur
Georges POUPARD, adjoint

Comité de rédaction

Marthe AUROUX, conseillère municipale
Annie BEAUVAIS, conseillère municipale
Andrée MAROT, conseillère municipale

Séance du 18 Décembre 1991

Raccordement au réseau d'eau

* Habitations : si nécessaire, la commune prendra à sa charge, l'extension de la conduite principale, jusqu'à 60 mètres maximum.

* Locaux agricoles : pas d'extension ; branchement totalement à la charge de l'agriculteur.

Compteurs d'eau gelés : La participation demandée aux abonnés passe, par compteur à changer, à 250 Frs au 1er Janvier 1992.

Charte intercommunale : Accord pour participation au financement de la commune, 8 F par habitant et par an.

Lotissement communal : Maintien du prix de vente actuel, soit 30 F le m².

Location de l'épicerie : Le Loyer mensuel est fixé à 1 000 F à compter du 1er Janvier 1992.

Concessions au cimetière : Nouveaux tarifs à compter du 1er Janvier 1992 :

Concession perpétuelle : 100 F,00 le m²

Concession trentenaire : 20 F,00 le m²

Droit d'occupation du caveau communal : limité à deux années. Les six premiers mois restent gratuits. A compter du 1er Janvier 1992, une participation de 200 F,00 sera demandée par semestre supplémentaire.

Exonération de la taxe professionnelle : Le Conseil décide d'appliquer la nouvelle loi de finances en la matière et il porte au maximum à cinq années l'exonération de la taxe pour toute entreprise nouvelle qui s'installera sur la Commune ou s'y étendra.

Cloches de l'église : Accord pour réparation.

Assainissement : Accord pour la troisième tranche de travaux pour un montant de 500 000 Frs, dont 101 280 Frs de subvention.

Séance du 21 Janvier 1992

- **Centre d'enfouissement d'ordures ménagères** : Information sur projet d'implantation sur les communes de Noth et Naillat (12ha). Afin d'obtenir des informations officielles, décision de saisir le Préfet et le Président du SIERS pour avoir connaissance du projet.

- **Recherche d'eau sur la commune** : Après deux forages sans succès, le dossier est examiné avec un représentant de la DDAF et un hydrogéologue. Prenant en compte les études techniques les débits mesurés, les besoins, les coûts des travaux pour captage et forage, il est décidé à l'unanimité de faire effectuer un forage à Chabannais, et si échec, 1 ou 2 à Lavaudaguet.

De plus, la DDAF devra faire procéder rapidement au réglage des appareils de régulation des réseaux afin d'éviter d'importantes pertes d'eau.

- **La Poste** : Refus de voir réduire les heures d'ouvertures du bureau de Naillat.
Accord pour l'envoi d'une lettre au Directeur Départemental.

- **L'Ecole** : Présentation du dossier de réaménagement.
(plans - démarches pour études et devis)

Séance du 20 Février 1992

- **Centre d'enfouissement d'ordures ménagères** : Présentation des premières informations sur le dossier "projet", suite à la réunion avec le SIERS (voir article ci-après)

- **La Poste** : Le Conseil Municipal est informé de la décision de la Direction de la Poste (voir éditorial)

- Accord pour :

* Ecole : Aménagement 1ère tranche

* Renouvellement C.E.S

* Achat d'équipement informatique pour la Mairie, si le budget le permet.

MANIFESTATIONS NAILLATOISES

***** CONNUES A CE JOUR

- *****
- 01 Mai : Tournoi de foot des jeunes
 - 03 Mai : Thé dansant du Club des aînés
 - 24 Mai : Fête des mères - repas restaurant (les aînés)
 - 20 Juin : Kermesse de l'école
 - 20 Juin : Gala de danse
 - 27 Juin : Bal de la cantine
 - 27 Juin : Voyage des aînés d'une journée (région à décider)
 - 13 Juillet : Bal des jeunes
 - 14 Juillet : Course Cycliste - Défilé et prestation sur podium avec la batterie fanfare de Cluis et le TWIRLING CLUB de Flavignac - Retraite au flambeau - Feu d'artifice - Bal musette gratuit.
 - 26 Juillet : Méchoui des aînés
 - 26 Juillet au 02 Août : Semaine des Arts de Naillat
 - 02 Août : Marché annuel
 - 06 Août : Journée à Vassivière (des aînés)
 - 27 Août : Voyage d'une journée des aînés (région à décider)
 - Juillet ou Août : Intervillage du Club des jeunes
 - 4 Octobre : Randonnée départementale de gym à Naillat
 - 10 Octobre : Bal musette des aînés
 - 17 Octobre : Bal musette du comité des fêtes avec les Gas de la Bouzanne
 - 07 Novembre : Concours de belote des aînés
 - 22 Novembre : Repas annuel des aînés
 - 05 Décembre : Loto gym et moto
 - 20 Décembre : 15h = Gouter de Noël des aînés

Nota bënë : Certaines dates sont susceptibles de changement.

L'ACTUALITE

L'Ecole : Votre municipalité tient ses promesses.

Dans notre gazette de Septembre nous vous faisons connaître notre ambition pour l'école.

Depuis, le secrétariat de la Mairie a beaucoup travaillé sur ce dossier et fin Février la demande de subvention était transmise à la Préfecture.

Après délibération du Conseil Municipal il a été décidé de faire effectuer les travaux en plusieurs tranches. La première comprendra :

- l'aménagement d'une salle de repos et d'un espace motricité.
- L'installation de la chaudière du chauffage central avec pose des radiateurs dans l'école maternelle, la salle de repos et l'espace motricité.

Si les subventions sont accordées, ces travaux s'effectueront cette année.

Le centre d'enfouissement d'ordures ménagères

Par courrier en date du 6 Février 1992 nous avons dû demander à Mr le Préfet et à Mr le Président du SIERS de bien vouloir nous faire connaître toutes les informations relatives à ce projet.

Depuis nous avons rencontré les dirigeants du SIERS qui nous ont remis le dossier "projet" et nous avons reçu de Mr le Préfet les informations de cadrage avec toutes les assurances quant au respect strict des procédures prévues avant décision d'ouverture d'un centre.

Le dossier a été examiné et tous les points sensibles ont été repérés. Le moment venu vous serez informés par réunion publique, avant enquête, et la municipalité veillera tout particulièrement à la défense des intérêts des habitants de la Commune.

La charte : Le premier bulletin d'information de la charte paraîtra en Juin/Juillet.

Vous saurez tout, tout sur les projets, réalisations et dossiers en cours.

Environnement : un exemple à suivre.

Le village de la Barde vient de créer un comité "Environnement - qualité de vie".

Un objectif, un programme, c'est parti... Avec nos encouragements.

INFORMATIONS DIVERSES

Empoisonnement des taupes : Autorisé du 1er Mars au 30 Mai et du 1er Octobre au 30 Novembre 1992.

Travaux de débroussaillage et d'abattage : Sur toutes les lignes électriques à haut voltage.

Recensement militaire : Les jeunes gens nés en Janvier, Février, Mars 1975 devront se faire recenser en Mairie en Avril.

Décharge du Grand Bougoueix : Il est rappelé que par arrêté du Maire en date du 25 Janvier 1984 tout dépôt sauvage d'ordures ménagères est interdit. La carrière dite de Bougoueix est réservée aux habitants de la Commune afin d'y déposer sur autorisation des débris de matériaux qui ne peuvent être éliminés par le feu.

VIE DES ASSOCIATIONS

Cette rubrique va disparaître après la présentation de toutes les associations Naillatoises. Elle laissera sa place à **LA VIE DE NOS VILLAGES**

Nous en parlerons en fin d'année. Pensez-y.

Association Naillatoise de gymnastique

Cette sympathique association a vu le jour en Novembre 1985.

Elle est rattachée à la Fédération Française d'entraînement physique dans le monde moderne dont Mr WEMELLE est représentant départemental.

Son objectif : Développer la pratique de la gymnastique et inciter les liens d'amitié entre les membres.

Elle regroupe actuellement 20 adhérents autour de

- Maryse AUSSOURD	Présidente
- Daniele PETIT	Vice Présidente
- Annie BEAUVAIS	Secrétaire
- Edith DUNET	Secrétaire Adjointe
- Claudine LHARDY	Trésorière
- Maryse CHATEAU	Trésorière Adjointe

Les séances d'entraînement ont lieu les vendredis soirs de 19h30 à 20h30. Elles sont animées par Caroline BATTAINI, monitrice diplômée.

Maryse AUSSOURD serait heureuse d'y accueillir beaucoup plus de Naillatois, jeunes et moins jeunes, hommes et femmes (cotisation annuelle 170Fr). Pensez-Y !!!

Enfin une amicale pensée à Philippe PASCAUD qui a été le premier animateur du club.

VOUS INFORME.....EN PLUSIEURS EPISODES :

En 1991 la POSTE est devenue un exploitant autonome de droit public

Ceci implique une réforme juridique et technique de son fonctionnement

- Gérer un service public avec un esprit plus entreprenant
- Augmenter son chiffre d'affaires pour assurer sa pérennité
- Adapter les services en fonction des circonstances locales

Suite à cette réforme LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA POSTE DE LA CREUSE a été contrainte à une réorganisation de ses services par des réductions d'heures d'ouverture des RECETTES RURALES.

Le bureau de POSTE DE NAILLAT a échappé à cette situation grâce :

- A la mobilisation :

- de la municipalité
- De son receveur en poste actuellement
- De ses usagers

- A une estimation élevée de son trafic

MAIS ATTENTION CELA NE PEUT ETRE QU'UN SURSIS !

PAS DE PROBLEME LA POSTE EST LA.....C'EST VRAI

VIVRE AVEC, C'EST LA CONSERVER.....C'EST IMPERATIF

A VOUS DE JUGER

CONSERVER OU PERDRE UN SERVICE PUBLIC

PRODUITS COURRIER : De plus en plus performant

DISTINGO

CHONOPOST

PRODUITS FINANCIERS : Toujours du nouveau

EVOLYS : Succès important

SICAV : Très performantes

ET BIENTOT DU NOUVEAU A COMPTER DE FIN MARS 1992.....?

RENSEIGNEMENTS DANS VOTRE BUREAU DE POSTE

LA POSTE VOUS DIT A BIENTOT DANS TROIS MOIS...

**Pas de problème,
La Poste est là.**